

Décongélation accidentelle d'embryons. Pertes biologiques ou pertes d'enfants.

Décembre 2018

Pr Roger GIL

Directeur de l'Espace de Réflexion Éthique Nouvelle Aquitaine

C'est le 3 mars 2018 à Beachwood, près de Cleveland, dans l'Ohio : l'hôpital universitaire perd 4000 embryons congelés suite à la défaillance de l'alarme du système de contrôle de la température. Près d'un millier de personnes engagées dans un projet de procréation médicalement assistée ont été concernées. La compagnie¹ qui a fourni la cuve de stockage à l'hôpital a déclaré en avril qu'il ne s'agissait pas d'une défaillance matérielle mais qu'il s'agissait probablement d'une erreur humaine. L'attention portée à cet évènement qui n'est pas le premier mais qui frappe par le nombre d'embryons perdus tient d'abord aux témoignages des couples comme cette femme traitée pour un cancer de l'ovaire et dont c'était la dernière chance d'avoir un enfant² : « Je pense à ce qu'ils auraient pu être... Ils étaient nos futurs enfants »...ou encore « Ils sont partis...Je ne saurai jamais ce que ces bébés allaient devenir... et c'est pourquoi je souffre »³. Bien entendu de telles pertes supposent l'indemnisation des couples mais que s'agit-il d'indemniser ? L'hôpital universitaire a reconnu sa responsabilité « entière » et a qualifié cet accident d'évènement catastrophique pour les parents. Aussi a-t-il proposé d'indemniser les frais engagés par la fécondation in vitro et la conservation des embryons ! L'hôpital a aussi ajouté sept ans de stockage gratuit pour les futurs embryons des couples. Pour beaucoup de couples aucune nouvelle fécondation in vitro n'est envisageable. En somme il s'agit de réparer le préjudice matériel ! Des dizaines de procès sont en cours où les plaignants rejettent ces propositions. Car, au-delà, comment évaluer ce qui en France serait appelé le *pretium doloris*, en fait la souffrance liée à la perte ? Le droit américain ne prévoit rien pour indemniser spécifiquement la perte d'embryons. Mais comment qualifier la perte d'un embryon⁴ ? L'attention portée à cet évènement tient aussi au contenu et aux attendus des procès en cours et notamment de celui intenté par deux parents⁵ pour lesquels l'indemnisation proposée revient à traiter « les embryons comme des objets mobiliers ». Avec trois embryons congelés, ils n'attendaient plus que leur transfert in utero pour réaliser enfin leur désir d'enfants. Pour eux ces embryons étaient déjà leurs enfants et ils demandent au juge de déclarer que « la vie d'une personne commence au moment de la conception » et que « le statut légal d'un embryon est celui d'une personne ». Le 18 mai le juge du comté déboute les parents de cette demande en déclarant : « Les parents peuvent croire que les embryons qu'ils ont créé sont déjà des personnes, mais cela est une affaire de foi ou d'opinion personnelle mais elle ne concerne ni la science ni la loi »⁶. Et de poursuivre : « Ils ont bien sûr le droit de pleurer la perte d'un enfant potentiel et même de ressentir l'angoisse de parents qui ont perdu un enfant... Cependant la Cour ne peut tenir compte que des droits et des obligations que la loi reconnaît et non pas des émotions, des sentiments ou des croyances individuelles ». Le couple a fait appel et compte aller jusqu'à la Cour suprême de Etats-

¹ Custom Biogenic Systems

² Kate Plants. Témoignage recueilli par [Randi Kaye](#) and Michael Nedelman, CNN, 12 mai 2018 ; <https://edition.cnn.com/2018/05/12/health/ohio-fertility-clinic-embryos-families/index.html>

³ Carrienne Mahoney (PMA pour ovaires polykystiques) ; *ibidem*.

⁴ I. Glenn Cohen, Dov Fox, et Eli Y. Adashi, « Losing Embryos, Finding Justice: Life, Liberty, and the Pursuit of Personhood », *Annals of Internal Medicine* 169, n° 11 (4 décembre 2018): 800-801, <https://doi.org/10.7326/M18-2483>.

⁵ Rick et Wendy Penninmans

⁶ Lulia Jacobo. ABC news, *Couple argues that lost frozen embryo was a person, lawsuit states*, 3 août 2018.

<https://abcnews.go.com/US/couple-argues-lost-frozen-embryo-person-lawsuit-states/story?id=56994691>. Le même juge trait actuellement 60 dossiers de poursuites contre l'hôpital.

© Roger GIL, Décongélation accidentelle d'embryons. Pertes biologiques ou pertes d'enfants. ; www.espace-ethique-poitoucharentes.org

Unis. Mais certains craignent déjà qu'un jugement favorable ne vienne semer le trouble et remettre en question l'avortement voire les recherches sur l'embryon.

Ainsi avec ténacité, l'embryon continue de susciter bien des débats et bien des controverses. On ne peut nier qu'il soit le début de la vie humaine et en son temps le Comité Consultatif national d'éthique dans son avis n° 1 du 22 mai 1984 l'avait unanimement qualifié de « personne humaine potentielle », ce qui voulait aussi bien dire qu'il n'était pas une personne mais une potentialité de personne ou bien qu'il était déjà une personne. *In vivo, in vitro ou in frigo*⁷, le statut de l'embryon comme la considération qui lui est due sont laissés à l'appréciation de la conscience délibérante des êtres humains. Dans une littérature scientifique très occupée actuellement par les recherches sur l'embryon et par l'édition de son génome, comme par les recherches sur les cellules souches embryonnaires, les événements survenus à Cleveland, au-delà des aléas juridiques rappellent aussi *volens nolens* que les embryons d'aujourd'hui sont les êtres humains de demain et que leur perte pour des couples qui se considéraient comme leurs parents est vécue comme la perte de l'enfant qu'ils ne pourront plus jamais avoir.

⁷ Simple souci d'assonance pour désigner l'embryon congelé